

M. Thierry BENDA - Votre Consultant Informatique



<https://www.bendathierry.com>

« Je développe **vos** idées »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

M. Thierry BENDA – Développeur de sites web et de logiciels pour les entreprises

<https://www.bendathierry.com> – contact@bendathierry.com – 06 22 33 47 89

SIRET : 513 766 790 00028 – Page 1/8

Prestations & Produits

Création de Logiciel

Création de Logiciel sur mesure

Création de Site Vitrine

Création de Site Vitrine sur mesure

Création d'Application Web sur mesure

Création d'Application Mobile sur mesure

Propositions Commerciales

& devis pour développement informatique

Il s'agit de toutes mes prestations de services informatiques en vente sur mon site web officiel <https://www.bendathierry.com>

Conditions Générales de Vente
applicables jusqu'au 31 décembre 2021

PRÉAMBULE

Le client est la personne physique ou morale, qui a besoin de mes prestations de services.

Le prestataire est mon entreprise, déclarée et à jour de toutes ses obligations légales.

Article 1 – Paiement des prestations :

Par défaut, paiement en 3 étapes :

- 50% à la commande. Je m'engage à réaliser votre projet dès réception de votre virement bancaire en bonne et due forme.
- 25% à la mise en recette pour validation de la prestation par le client
- 25% à la mise en ligne de votre site web.

Article 2 – Facilités de paiement :

2.1 - Sur simple demande, le client peut bénéficier d'un règlement des prestations échelonné par virement bancaire mensuel.

2.2 - 10 mensualités maximum pour les prestations de création de sites web.

Article 3 – Processus de travail :

Dès le début du projet, tout travail réalisé sera facturé. Le présent devis est fait avec les informations fournies à ce jour. En cas d'informations complémentaires en provenance du client de nature à modifier les prestations déjà réalisées ou à venir, un avenant à ce devis sera rédigé.

Article 4 – Devis non signé :

Tout devis non signé n'engage pas le prestataire à débiter les prestations nécessaires.

Article 5 – Devis signé :

Le présent devis une fois signé engage le prestataire et le client à travailler ensemble pour réaliser le projet web dans les meilleurs délais.

Article 6 – Satisfaction client :

Pour une satisfaction client optimale, le prestataire recommande vivement à ses clients de lui fournir à minima un descriptif détaillé de ses besoins réels par tous moyens :

- par email à l'adresse : contact@bendathierry.com
- par le formulaire de contact suivant :
<https://www.bendathierry.com/contact>

Article 7 – Prestations complémentaires :

Le prestataire peut aider à réaliser certains contenus. Ce sont des prestations complémentaires qui peuvent faire l'objet de devis et facturations complémentaires.

Article 8 – Transfert de propriété du site web réalisé :

8.1 – Paiement et transfert de propriété :

Tant que le projet n'est pas entièrement payé par le client, le prestataire qui réalise le projet reste propriétaire du site web réalisé.

8.2 – Hébergement web du site jusqu'au paiement intégral :

Le site web sera hébergé sur son infrastructure technique durant toutes les phases de développement, de tests et de recette avant livraison.

8.3 – Suspension de services pour défaut de paiement :

Tout paiement non effectué entraînera la suspension temporaire du site web pendant 15 jours, et son retrait définitif si abus caractérisé.

8.4 – Transfert de propriété :

Le transfert de propriété s'effectue après livraison sur l'hébergement du client. Si le prestataire est désigné comme hébergeur web par le client, alors le transfert de propriété s'effectue au jour de la livraison indiqué par tous moyens au client.

Article 9 – Date de Livraison :

9.1 – La date indiquée sur le présent devis n'est qu'une première indication. Elle ne se substitue pas à la date réelle de livraison prévue par le prestataire en raison des délais liés à l'acceptation de la présente proposition commerciale, mais aussi de la date de réception du premier versement par virement. Cette date pourra donc être prolongée d'autant.

9.2 – Les disponibilités du prestataire peuvent changer entre le moment de l'envoi du présent document et la signature effectuée par le client. Le client s'engage à notifier le prestataire par tous moyens via les coordonnées du prestataire indiquées sur ce document.

Article 10 – Collaboration pleine et entière :

10.1 – Les parties s'engagent à collaborer pour donner vie à ce projet d'entreprise.

10.2 – Le prestataire s'engage à mettre à disposition du client les compétences techniques et humaines nécessaires pour réaliser les prestations demandées.

10.3 – Le client s'engage à fournir des réponses aussi précises que possible à la demande du prestataire, dans un délai raisonnable (sous 24h maximum, jours ouvrés).

Article 11 – Fonctionnalités :

11.1 – Les fonctionnalités mentionnées dans les devis transmis regroupent beaucoup de tâches différentes exigeant des compétences spécifiques. Cela prend du temps de réaliser un site web professionnel pour des entreprises.

11.2 - Dans les devis détaillés fournis par le prestataire, cette liste de fonctionnalités est limitative. Toutefois, le site web livré peut inclure d'autres fonctionnalités si le prestataire choisit un outil disposant déjà de nombreuses fonctionnalités.

Article 12 – Garantie :

12.1 – Le prestataire est garant du bon fonctionnement du site web réalisé dans un environnement technique bien défini. Le client s'engage donc à choisir un hébergement web adapté aux contraintes techniques de son nouveau site web.

12.2 – S'il choisit les offres d'hébergement du prestataire, alors le prestataire s'engage à mettre en œuvre toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement du site web.

12.3 – Délai de garantie : 1 mois à compter de la livraison, pour corriger à la demande du client tout défaut constaté.

Article 13 – Piratage :

13.1 – Le prestataire ne peut pas garantir l'absence de piratage par des individus mal intentionnés dont il est possible mais assez difficile de remonter la trace.

13.2 – Piratage & Hébergement Web par le prestataire :

Pour éviter ce genre de problèmes, et réduire au minimum les conséquences pour le client comme pour le prestataire, le prestataire peut restaurer des sauvegardes automatisées effectuée quotidiennement. Conservation des sauvegardes pendant 15 jours glissants.

Article 14 – Responsabilité :

14.1 – Le prestataire se réserve le droit de refuser tous travaux dont les intentions sont contraires à l'honnêteté ou à la morale (pornographie, racisme, incitation à la violence, etc.).

Article 15 – Force majeure :

15.1 – La responsabilité du prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une des obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure.

15.2 – A ce titre, la force majeure s'entend par tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Article 16 – Confidentialité :

16.1 – Le prestataire s'engage à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations, documents, données ou concepts dont il pourrait avoir connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation, ainsi que du contenu des travaux commandés et réalisés.

16.2 – Le prestataire s'engage à ne pas transmettre les coordonnées du client à d'autres prestataires, sous quelque motif que ce soit.

16.3 – RGPD : Le prestataire respecte toutes les dispositions relatives à la protection des données personnelles. Il conservera vos données personnelles dans le cadre des prestations demandées selon les modalités suivantes après réalisation de la prestation :

- 3 années avant anonymisation complète des données client
- 5 années avant destruction complète des données client
- anonymisation sur simple demande des données client par email sur rgpd@bendathierry.com

Article 17 – Référencement :

Le client accepte que le prestataire puisse faire figurer les prestations réalisées parmi ses références, pour tous les travaux accomplis.

Article 18 – Droit applicable :

18.1 – Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation des présentes CGV est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Draguignan.

18.2 – Les Conditions Générales de Vente pouvant être modifiables à tout moment, seule la date de réception du devis signé sera admise pour l'application des présentes.

18.3 – La signature d'un devis emporte l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.

Fait à Draguignan, le 22 décembre 2020.